

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

—
**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

—
CANTON DE ROYAN

—
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU 90-107

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le VINGT DEUX OCTOBRE à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

12 OCTOBRE 1990

DATE D'AFFICHAGE

12 OCTOBRE 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, Premier Adjoint, HUGENDOBLER, CANDAU,
GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoints.
MM. ALCHER, BARON, Mle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme
PELTIER, MM. REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des
membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PARROU par M. LE GUEUT
M. LACOTTE par M. BARON

ABSENTS EXCUSES : MM. MOST, Maire, QUENTIN

ABSENTS : Mme LISION , MM. ALONSO, BARRIERE, COASSIN

—
Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 26

Monsieur ALCHER a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MISE A L'ETUDE D'UNE ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ET URBAIN (ZPPAU).

VOTE : UNANIMITE.

M. Le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 6 novembre 1989, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une aide de l'Etat en vue de réaliser une étude tendant à la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU).

Cette étude consiste à :

- établir un inventaire et faire l'analyse des espaces et des éléments architecturaux constituant le patrimoine local.

- déterminer les modalités d'une protection et d'une mise en valeur des sites définis ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

CONSIDERANT qu'il importe de protéger le patrimoine architectural et urbain de la ville.

DECIDE :

- de mettre à l'étude la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU).

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 2 Novembre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général